

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2011

**LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 3459)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 8
(*Rapport annexé*)

À la dernière phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :
« le projet de loi de programmation des finances publiques »,
les mots :
« la loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 précitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.